

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 273 (Rect)

présenté par

M. Poisson, M. Marlin, M. Sermier, M. Bénisti, M. Hetzel, M. Daubresse, M. Nicolin, M. Guillet,
M. Siré, M. Marty, M. Courtial, M. Dhuicq, M. Jean-Pierre Vigier, M. Decool, M. Furst,
Mme Louwagie, M. Balkany, M. Delatte, Mme Fort, M. Lurton, M. Darmanin, M. Gaymard,
M. Chrétien, M. Aubert et M. Goujon

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 2 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa réorganise la centralisation, non plus au niveau de l'État mais cette fois au plan régional.